Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)



SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

oficina.ventas@sucitesa.com - www.sucitesa.com

Identificateur de produit323939- AQUAGEN® IC BOSQUEUtilisations identifiées pertinentes:Nettoyant sols neutre. Parfum boisé.

Renseignements SUMINISTROS CIENTÍFICOS TÉCNICOS, S.A.U. (SUCITESA)

concernant le fournisseur de la fiche de données de C/Comadrán 39, nave A6 - P.I. Can Salvatella - 08210 Barberà del Vallès (Barcelona) - España (Spain) - Tel. 902 12 14 11 - Fax. 902 12 14 19

sécurité

10.1.002 12 11 11 1 1 42.1.002 12 11 10

Numéro d'appel d'urgence 902 12 14 11 (9:00 AM - 17:00 PM)

900 50 67 73

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du mélange. Éléments d'étiquetage

Symbole/s de danger :

Non classifiée

Mention(s) de danger:

Mention(s) de mise en S2 Conserver hors de la portée des enfants

garde:

Autres dangers / mentions: Ne pas avaler. PRODUIT INDUSTRIEL. USAGE PROFESSIONNEL. Fiche de donnes de securite a disposition du

utilisateur professionnel qui la demande.

Observations:

.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	NºCAS	%		Pictogramme(s) de danger:	Mention(s) de danger:
2-butoxyéthanol	111-76-2	1-5%	203-905-0	Xn	R20/21/22,R36/38,
Alcohol(C12-15) EO(>5-10)	68131-39-5	1-5%	Polymer	Xn, N	R22,R41,R50,
Sodium lauryl EO(1-5) sulfate	68891-38-3	1-5%	polymer	Xi	R38,R41,

(*) Texte complet des phrases R : Consulter SECTION 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Consultations Institut Formule déposée Centre Anti-poisons de Paris Hôpital F.-WIDAL.Tf. 0140054848 · Centre Anti-poisons de Belgique

national de toxicologie : Tf. 070245245

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Éloigner la personne de la zone contaminée. Contrôler la respiration. Au besoin, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau à grande eau et avec du savon, sans frotter.

Contact avec les yeux: Rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever les lentilles.

Ingestion: En cas d'ingestion: NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par voie orale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Inhalation: Effects non significatifs

Inhalation:Effects non significatifsContact avec la peau:Effects non significatifsContact avec les yeux:Effects non significatifsIngestion:Effects non significatifs

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Générales : NE JAMAIS LAISSER LA PERSONNE INTOXIQUEE SEULE. Si la personne a perdu connaissance, la placer sur le

côté avec la tête plus basse que le reste du corps et les genoux semi-fléchis. Transporter la personne intoxiquée dans

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)



un centre hospitalier et, si possible, présenter l'étiquette ou le conditionnement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eau pulvérisée, Mousse, Agents extincteurs secs. Moyens d'extinction appropriés:

Moyens d'extinction inappropriés: En cas d'incendie aux alentours, tous les agents extincteurs sont permis.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Peut dégager des émanations toxiques, corrosives, irritantes et suffocantes en cas

d'incendie. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), etc.

Équipement de protection spécial pour le personnel luttant contre les incendies:

Protections: Équipement de protection chimique (habit, gants, protection yeux/visage, etc.). Appareil

respiratoire autonome.

Asperger avec de l'eau les récipients pour les maintenir froids. Éviter que les produits anti-incendie passent Conseils aux pompiers

dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets d'incendie, ainsi que l'eau d'extinction polluée doivent être

traités en accord avec les règlementations en vigueur.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipe de protection personnel approprié. Voir SECTION 8. Ne pas les laisser passer par les égouts

ou les cours d'eau. Si cela arrive, avertir les autorités pertinentes selon la législation locale.

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettovage Retenir et prendre les déchets avec des matériaux absorbants (terre, sable et autres absorbants minéraux) et les déposer dans un récipient adéquat pour leur future élimination, selon la réglementation locale en vigueur.

Voir SECTION 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Stocker les emballages entre 5 et 35°C dans un endroit sec, bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Il faut garantir une rotation appropriée des produits. Les produits les plus vieux doivent être les premiers à être utilisé. Ne pas stocker plus de 30 mois, délai de péremption estimé pour les produits stockés dans des conditions ambiantes appropriées.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir SECTION 1 Réservé aux utilisateurs professionnels

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	urs limites d'ex	urs limites d'exposition profession				
quo	VLA-ED (exposition quotidienne)	VLA-EC (exposition courte durée)				
2-butoxyéthanol	20 ppm-98 mg/m3	50 ppm-245 mg/m3				
Alcohol(C12-15) EO(>5-10)	Non établi	Non établi				
Sodium lauryl EO(1-5) sulfate	Non établi	Non établi				

Contrôles de l'exposition

Densité:

Viscosité:

Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection lorsqu'il y a risque d'éclaboussures.

Utiliser des vêtements de protection appropriés. Protection de la peau:

Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées. Protection des mains: Pas nécessaire dans les conditions d'utilisation recommandées. Protection respiratoire:

(L'information devrait être confirmée par l'évaluateur des postes de travail.)

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide transparent

Couleur: Bleu Odeur: Pin pH: 7 + -1

1,00+-0,01 Non pertinent

Document : 04LAB004 Langue: FRA Révision (date): 16/02/2011 Version: Code: 323939 Page 2 / 4

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)



Soluble Solubilité(s): Point d'éclair:

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité - Stabilité chimique: Il n'existe pas de risque de réaction chimique. Stable dans les conditions de manipulation et de

stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses -

Matières incompatibles: Conditions à éviter

Chaleur, flamme, sources d'inflammation, pression, lumière solaire directe et manipulation

Pas de risque de polymérisation. Incompatibilités : aucun risque spécifique n'est à souligner.

inadaptée des emballages.

Dans des conditions normales, il n'existe pas de risque de décomposition chimique. En cas de Produits de décomposition dangereux

combustion, voir SECTION 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.

Irritation: Peut irriter les yeux.

Corrosivité: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer. Sensibilisation: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer. Toxicité à dose répétée: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer. Cancérogénicité: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer. Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer. Mutagénicité: Toxicité pour la reproduction: Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.

Autres effets néfastes: Il n'existe pas de données disponibles quant à des essais sur le produit.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité Aucun effet pertinent ou risque critique n'est à déplorer.

Persistance et dégradabilité Non disponible. Non disponible. Potentiel de bioaccumulation Non disponible. Mohilité dans le sol Non disponible. Autres effets néfastes:

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets Déversement du produit pur dans les égouts et les cours d'eau interdits. Les résidus et les

emballages vides doivent être traités conformément à la législation en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU 0

Non classifiée Nom d'expédition des Nations unies

Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette :

Route - ADR

Groupe d'emballage ADR

Exemptions pour format ADR:

Maritime - IMDG

Groupe de séparation IMDG:

Aérien - ICAO/IATA

Autres:

Dangers pour l'environnement

Voir SECTION 2

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir SECTION 8

04LAB004 323939 Document : Langue: FRA Révision (date): 16/02/2011 Version: Code: Page 3 / 4

Conforme au Règlement (CE) Nº 1907/2006 (REACH)



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation détergents : Pertinent. Les tensioactifs utilisés dans la formulation des détergents répondent aux critères de

biodégradation finale en aérobiose (minéralisation) établi dans le Règlement Européen (CE) n°

648/2004 relatif aux détergents. Biodégradabilité = supérieur à 60% dans les 28 jours.

Teneur selon RÈGLEMENT (CE) Nº648/2004

sur les détergents :

Agents de surface anioniques <5%. Agents de surface non ioniques

<5%.Parfums.Linalool.Butylphenyl methylpropional.Tetramethylolglycoluril.

Règlementation biocides : Non pertinent Règlementation cosmétiques : Non pertinent Règlementation aérosols : Non pertinent Registres sanitaires: Fabriqué en U.E.

Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

Icônes utilisation sécurisée :





Conserver hors de portée des enfants



Éviter le contact avec les yeux. Après contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau.



Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter un médecin.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R associées aux composants indiqués dans la SECTION 3

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R36/38 - Irritant pour les yeux et pour la peau

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

Il sera toujours de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter des mesures opportunes concernant la protection de la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement, en s'assurant que les moyens, les installations, le personnel impliqué et les services sont adaptés au stockage, à la manipulation et à l'emploi du produit, et que les exigences établies par la législation en vigueur sont toujours accomplies.

L'information rassemblée dans le présent document repose sur les connaissances actuelles et sur la législation applicable de la CE, dès que les conditions d'utilisation par les utilisateurs sont hors de notre connaissance et contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins distinctes de celles qui sont indiquées dans le paragraphe 1 de ce document. Les utilisateurs doivent s'assurer que le produit est adapté à leurs besoins, et vérifier à ce titre les fins proposées dans la fiche, ainsi que les conditions spécifiques d'emploi, y compris au moyen d'essais préalables, si besoin. En conséquence, Suministros Científicos Técnicos, S.A.U. décline toute responsabilité dérivant de l'emploi inadapté du produit

Le département technique de Suministros Científicos Técnicos, S.A.U., apportera une réponse à toutes les questions techniques posées par les utilisateurs.

La version en vigueur de ce document est uniquement disponible sur la page Web www.sucitesa.com. Pour éviter la distribution de versions obsolètes, nous recommandons de ne pas en conserver de copies et de vérifier au préalable que le document n'a pas été modifié.

04LAB004 Document : Langue: FRA Révision (date): 16/02/2011 Version: Code: 323939 Page 4 / 4